



**PROCÈS-VERBAL  
du COMITÉ SYNDICAL  
du mercredi 13 décembre 2017  
A 20h30**

**Étaient présents :**

- **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire :**

Ali BOUCHAMA, Serge DUJARRIER, Jacques DELPORTE, Olivier PAUPE, Laurent DELPECH, Laurent SIMON, Claude VERONA, Geneviève SERT.

- **Val d'Europe Agglomération :**

Fernand VERDELLET, Gilbert STROHL, Guillaume BIETH, Benoît FROMEAUX.

- **Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne :**

Danielle KLEIN-POUCHOL, Monique HOUSSOU, Annie DENIS, Michel VERMOT, Patrick RATOUCNIAK.

**Avaient donné pouvoir :**

Roland HARLÉ a donné pouvoir à Laurent DELPECH.

**Étaient excusés :**

Nadia BEAUMEL, Serge DELESTAING.

**À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.**

---

---

Le Quorum est atteint.

La séance a été ouverte à 20h35.

Le Président propose à M. Patrick RATOUCNIAK (CAPVM), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

## I.01 Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 22 novembre 2017

Le Président présente le point.

Il rappelle les points abordés lors du Comité syndical du 22 novembre 2017.

Aucune observation n'est effectuée par le comité.

Entendu l'exposé du Président :

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical,*

**APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Comité syndical du 22 novembre 2017.

**À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

## I.02 Budget 2017 – Décision modificative N°3

Le Président présente le point.

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical,*

**APPROUVE :**

- la Décision budgétaire Modificative n°3 suivante au budget 2017 :

Section de fonctionnement					
Chapitres	Comptes	Intitulé	Observations	Depenses	Recettes
011	61558	Autres biens immobiliers	Annulation total de l'opération de rattachement des charges : - EIFFAGE (4ème visite trim. 2016) - 604.80 € - LEMONNIER (portail coulissant Siam) - 273.12 €	877.92 €	
66	7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	Annulation total de l'opération de rattachement des charges : - EIFFAGE (4ème visite trim. 2016) - 604.80 € - LEMONNIER (portail coulissant Siam) - 273.12 €		877.92 €
<b>TOTAL</b>				<b>877.92 €</b>	<b>877.92 €</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

## I.03 Autorisation d'ouverture anticipée des crédits de la section d'investissement pour l'exercice 2018

Le Président présente le point.

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical,*

**APPROUVE :**

- l'ouverture des crédits comme suit dans le tableau ci-dessous :

Chapitres	Détail des besoins d'ouverture de crédit au 1er trimestre 2018	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Proposition (25% des crédits ouverts)
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	330 990.96 €	<b>82 747.74 €</b>

<b>21</b>	Immobilisations corporelles	380 265.40 €	<b>95 066.35 €</b>
<b>23</b>	Immobilisations en cours	4 626 535.16 €	<b>1 156 633.79 €</b>
<b>27</b>	Autres immobilisations financières	11 077.00 €	<b>2 769.25 €</b>
<b>040</b>	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 690 749.97 €	<b>922 687.49 €</b>
<b>041</b>	Opérations patrimoniales	8 843 504.48 €	<b>2 210 876.12 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 883 122.97€</b>	<b>4 470 780.74€</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

#### **I.04 Autorisation de signature du protocole d'accord transactionnel avec Val d'Europe Agglomération**

Le Président cède la parole à Monsieur Verdelle pour qu'il présente le point.

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical,*

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le principe de la conclusion d'un protocole transactionnel avec Val d'Europe Agglomération (VEA), ayant pour objet de mettre fin aux différends opposant le syndicat intercommunal d'assainissement de Marne-la-Vallée d'une part, et VEA d'autre part, au sujet du contrat de prêt n° MON 251043EUR.
- **d'approuver** la conclusion du protocole transactionnel ci-après annexé, dont les éléments essentiels sont les suivants :

Sous réserve de la régularisation du versement des annuités dues au titre des exercices 2016 et 2017 (soit respectivement 112 825,12 € et 226 397,45 €), le solde restant dû par Val d'Europe Agglomération à compter du 31/12/2017 s'élève à 2 044 149,22 € en capital et, à taux inchangé de 3,98%, à 493 224,39 € en intérêts.

Val d'Europe Agglomération s'engage à verser au SIAM 50% du capital restant dû au 31/12/2017 et 50% des intérêts restant à courir jusqu'au 01/07/2028 estimés au 31/12/2017, soit la somme de 1 268 686,81 €.

Le règlement financier interviendra dès signature par les Parties du présent protocole, à raison d'un premier versement de 1 000 000 € et, pour le solde, d'un second versement effectué au plus tard le 31 mars 2018.

En contrepartie, le SIAM fera son affaire de prendre le restant dû à sa charge et il pourra, le cas échéant, renégocier le prêt.

- **d'autoriser** le Président à signer le protocole transactionnel et à passer tous actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

**Remarques :**

Monsieur Verdellet indique qu'il serait certainement opportun d'envisager la renégociation du prêt car actuellement les conditions sont assez favorables.

Madame Klein Pouchol précise que lors du bureau, les élus ont eu des discussions intéressantes notamment grâce aux remarques formulées par Laurent Delpéch. Elle rappelle que l'absence de partenariat dans les renégociations des prêts successifs et la non réponse aux demandes d'information formulées par le SAN à l'époque ne donnent pas une image « très propre » du SIAM. De ce fait, il est normal que le SIAM en absorbe une partie mais elle souligne que le « cadeau est beau ». Enfin, elle demande pourquoi il faudrait renégocier ce prêt car le SIAM a bientôt fini de payer les intérêts.

Monsieur le Président indique que c'est le moins mauvais compromis car il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui le SIAM ne perçoit plus de remboursement de VEA et qu'aucune convention à l'époque n'avait été signée. Il n'y aura aucun impact négatif pour la surtaxe puisque l'enjeu est de moins de 0.01€. Si sur cet emprunt la renégociation n'est pas nécessaire peut être qu'il conviendra de revoir l'engagement général de la dette du SIAM.

Monsieur Delpéch souligne que la note a été modifiée depuis la présentation en bureau ce qui permet de mettre bien en avant le capital général et le capital remboursé par VEA. L'état de la dette est clair et précis. Cependant, il rappelle que « chaque intercommunalité était présente pour accepter ces prêts ; jouer aux apprentis sorciers comme on l'a fait ces dernières années c'est prendre des risques. Ce soir il faut avoir l'honnêteté d'accepter que c'est un cadeau qui est fait à VEA. Il précise qu'il ne s'y opposera pas, et qu'il a parlé au Président qui était surpris. Il aimerait qu'on soit aussi réactif sur tous les sujets mais on y reviendra le moment venu. Depuis 2014, on est revenu sur la position « des grands sachants ».

Monsieur Simon partage l'analyse de Monsieur Delpéch et souligne que l'ancien Directeur pouvait expliquer ce que lui-même ne comprenait pas forcément. Si aujourd'hui il n'y a pas de surprise avec l'Euribor, alors on peut considérer que c'est un emprunt de 1.2 M€ à taux zéro qu'on va rembourser.

Monsieur Ratouchniak rappelle que sur les mandats précédents, comme dans toutes les collectivités, on a joué aux apprentis sorciers avec les emprunts toxiques. On est revenu à des choses beaucoup plus sérieuses, on a su tirer les leçons.

Monsieur Verona rappelle qu'il était élu en 1989 et qu'il « revoit l'enthousiasme de Marc Brinon (ancien Président) pour l'opportunité qu'offraient ces montages ; ils ont essayé de faire au mieux ».

Monsieur Dujarrier demande au Président si ce protocole est un bon accord.

Monsieur Delporte répond par l'affirmative en lui précisant que si ce projet est présenté ce soir c'est qu'il a fait l'objet de réflexion en interne.

Monsieur Simon demande si une communication particulière doit être effectuée.

Monsieur Delpéch souligne qu'il n'y a pas de remise en cause de la surtaxe, c'est important. « Par rapport à VEA, on était dans le même bateau ; le fait de ne pas avoir de convention, je trouve ça choquant. Au niveau de la communication, je pense qu'il n'y a pas besoin d'en faire étalage ».

## I.05 Modalités de reversement du montant la prime Aquex pour l'exercice 2015 aux collectivités (aide À la qualité d'exploitation)

Le Président présente le point.

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical*

**DECIDE** pour l'Aquex 2016 (activité 2015) de répartir la prime comme suit :

Collectivités	Assiette volume annuel (m <sup>3</sup> )	% du volume total	Points de base (% de prime de bonne ép.)	Coef ISO appliqué	Montant prime bonne épuration 2015	Montant AQUEX Total brute	Montant AQUEX Siam (9,7%)	Montant AQUEX Collectivités
			Total sur 20					
<i>Ferrières-en-Brie</i>	191 993	2%	10,00	1,00	16 808,37 €	420 €	40,76 €	379 €
<i>CAMG</i>	4 485 779	38%	13,00	1,25	392 715,63 €	15 954 €	1 547,55 €	14 407 €
<i>VEA</i>	2 820 335	24%	11,00	1,25	246 911,32 €	8 488 €	823,29 €	7 664 €
<i>CAPVM</i>	4 170 691	36%	14,00	1,25	365 130,68 €	15 974 €	1 549,52 €	14 425 €
Volume total	11 668 798			Total	1 021 566 €	40 836 €	3 961 €	36 875 €

Montant AQUEX : 40 836 €  
**Montant prime : 1 021 566 €**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

## I.06 Modification du tableau des effectifs

Le Président présente le point.

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs pour permettre la création d'un poste d'Ingénieur à Temps Complet.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical,*

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

## I.07 Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président indiquant que les prestations du Centre de Gestion consistent selon diverses modalités, en des services d'accompagnement pédagogique, d'expertise ou de gestion, effectuées à la demande de l'autorité territoriale.

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical,*

**APPROUVE** la convention unique pour l'année 2018 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne et ses éventuels avenants.

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2018.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

#### **I.08 Rendu compte du Président du SIAM sur les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) sur délégation du Comité syndical**

**CONSIDÉRANT** l'obligation du Président du SIAM de rendre compte au Comité syndical des décisions prises par lui ou par le Bureau syndical sur délégation, et notamment des MAPA,

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,*

**PREND ACTE** du rendu compte du Président concernant les attributions de **Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)**, sur décision du Président ou du Bureau syndical agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau *ci-après*.



Le Président du SIAM rend compte des MAPA <sup>(1)</sup>

Tranches (montant H.T.)	Organe Décisionnel	Titulaire du marché	Date du marché	Objet du Marché	Montant HT	Code Postal
0 à 90 000.00 €	Décision du Président	Naldéo	14/06/2017	Etude d'opportunité pour compléter le traitement des boues de la STEP de St Thibault des Vignes par Digestion/Méthanisation	35 000 €	69425
De 90 000.00 € à 209 000.00 €	Décision du Bureau	néant				

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

#### **I.09 Rendu compte du Président du SIAM sur les conventions de déversement d'effluents industriels signées sur délégation du Comité syndical**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président à ce sujet,

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,*

<sup>(1)</sup> MAPA : Marchés A Procédure Adaptée.

**PREND ACTE** du rendu compte du Président concernant les signatures des conventions de déversement d'effluents industriels, sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-après.



### Le Président du SIAM rend compte des conventions de déversement signées

COMMUNE	ETABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENTS	DATE DE SIGNATURE
Serris	CMPI	Convention de déversement	08-nov-17
Collégien	NOVOTEL	Convention simplifiée de déversement	15-nov-17
Saint-Thibault-des-Vignes	LE PALAIS DE ST THIBAULT	Convention simplifiée de déversement	21-nov-17

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

#### I.10 Rendu compte du Président du SIAM sur les demandes de dégrèvements accordées sur délégation du Comité syndical

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte concernant les demandes de dégrèvement de la surtaxe assainissement,

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical,*

**PREND ACTE** du rendu compte du Président concernant les signatures des demandes de dégrèvement de la surtaxe assainissement, sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-après.



### Le Président du SIAM rend compte des dégrèvements accordés

ADRESSE	COMMUNE	QUANTITÉ M <sup>3</sup>
25, rue Roger	LAGNY-SUR-MARNE	99
4, passage de la Sarclette	LOGNES	1677
3, allée des Frênes	GOUVERNES	1030
12, rue de la Fontaine	TORCY	74
3, allée Manouchian	TORCY	412

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

## **II Questions diverses**

### ***II.01 – Calendrier des prochaines réunions.***

Bureau syndical le 31/01/2018 à 18h00

Comité syndical le 13/02/2018 à 20h30

Bureau syndical le 13/03/2018 à 18h00

Comité syndical le 28/03/2018 à 20h30

Bureau syndical le 13/06/2018 à 18h00

Comité syndical le 27/06/2018 à 20h30.

Monsieur le Président précise qu'il a déclaré sans suite le marché de travaux relatif à la conduite de refoulement De Lattre.

Monsieur Président souhaite à l'ensemble des membres présents d'excellentes fêtes de fin d'année et les invite à boire le verre de l'amitié pour clôturer 2017.

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance à 21h20.

***Le secrétaire de séance,  
Patrick RATOUCHNIAK.***